

Bilan des émissions de gaz à effet de serre au Yukon

Les émissions de GES

La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) – aussi appelée « mesures d'atténuation » – est l'un des quatre objectifs du gouvernement du Yukon pour contrer le changement climatique.

Les GES sont l'un des principaux polluants à l'origine de ce phénomène climatique. Le dioxyde de carbone (CO₂) est le GES le plus connu. Il représente la plus grande partie des émissions de GES d'origine humaine. Étant donné que le CO₂ demeure dans l'atmosphère terrestre pendant des centaines d'années, réduire les émissions de CO₂ dès maintenant permettra de limiter les impacts négatifs à long terme.

Les émissions de polluants climatiques à courte durée de vie contribuent également au changement climatique. Ceux-ci comprennent :

- le méthane;
- le carbone noir;
- les hydrofluorocarbures (HFC);
- l'ozone troposphérique.

D'une durée de vie dans l'atmosphère qui varie de quelques jours à quelques décennies, ces polluants sont considérablement plus puissants que le CO₂. Le méthane, par exemple, est 28 fois plus nocif que le CO₂ sur 100 ans, ou 84 fois plus nocif sur 20 ans.

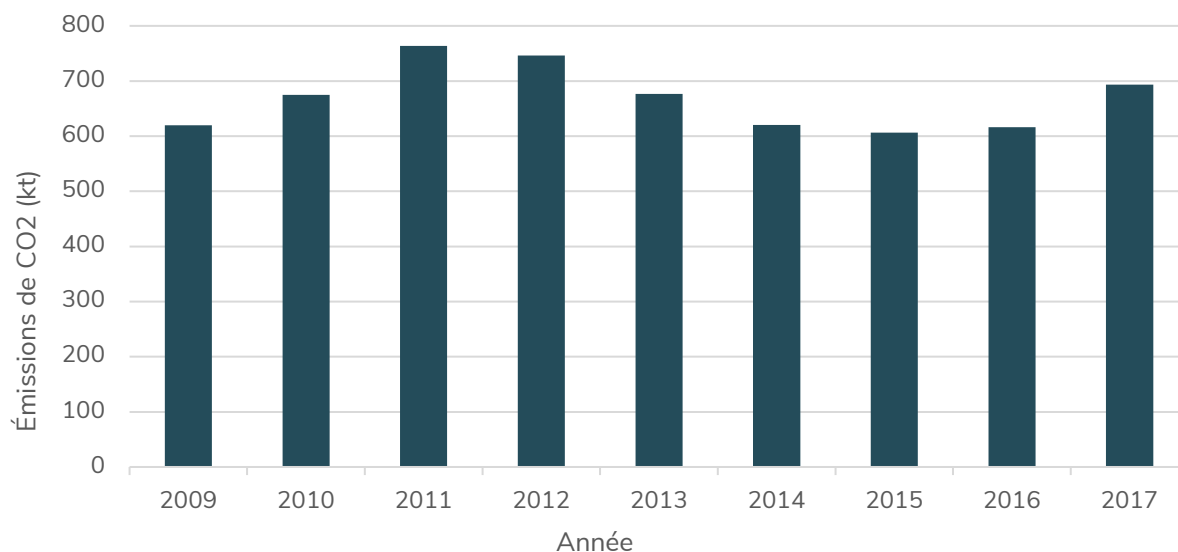
État des lieux au Yukon

Dans le territoire, les émissions de GES ont augmenté de 11,8 % entre 2009 et 2017. Elles ont atteint un point culminant de 763,8 kt de CO₂ en 2011, puis ont progressivement baissé de 9,2 % en 2017.

Les sources d'émissions de GES produits au Yukon en 2017 proviennent :

- à 61 % du secteur des transports;
- à 21 % des activités de chauffage;
- à 3,5 % de la production d'électricité.

Émissions produites au Yukon de 2009 à 2017



Depuis 2009, les niveaux de GES du secteur des transports ont augmenté de 14 %. Deux facteurs liés au transport routier sont à l'origine de ces émissions :

- la consommation d'essence (hausse de 10 % entre 2009 et 2017);
- la consommation de carburant diesel (hausse de 16 % entre 2009 et 2017).

L'utilisation industrielle de carburant diesel a chuté de 32 % depuis le sommet atteint en 2011.

En 2017, le taux de GES par habitant était le même qu'en 2009, soit de 18 tonnes au Yukon, ce qui, selon le Rapport d'inventaire national, positionnait le territoire en 6^e position à l'échelle canadienne. Au total, les émissions de GES du Yukon représentent 0,1 % de celles produites au pays.

	Émissions de CO ₂ annuelles (kt)								
GES provenant des carburants	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Carburant d'aviation/ Carburéacteur	33,9	43,5	56,5	44,5	39,1	42,8	49,4	44,8	46,5
Chauffage (carburant diesel/propane)	128,0	118,6	137,2	136,8	126,1	123,5	103,8	108,2	146,4
Électricité (gaz naturel liquéfié, carburant diesel)	17,0	18,6	27,8	18,4	17,3	17,0	18,8	19,1	24,1
Transport hors route (excluant le carburant diesel)	81,7	82,1	106,9	115,4	110,1	93,8	61,7	68,5	72,7
Transport hors route (excluant l'essence)	5,6	3,0	1,7	1,4	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9
Transport routier – carburant diesel	170,0	219,0	238,0	239,0	217,0	173,0	193,0	175,0	201,5
Transport routier – essence	154,0	158,0	160,0	154,0	140,0	142,0	150,0	169,0	171,5
Autres	29,5	32,0	35,7	36,9	26,2	27,5	28,9	30,8	29,4
TOTAL	619,7	674,8	763,8	746,4	676,8	620,5	572,1	590,0	693,2

Statistiques provenant des données combinées de la taxe sur le combustible, recueillies en vertu de la Loi de la taxe sur le combustible et du Rapport d'inventaire national. Les données sur les émissions du Yukon seront mises à jour annuellement.

La démarche du gouvernement du Yukon

Depuis 2009, le gouvernement du Yukon s'est fixé l'objectif de réduire les émissions de GES de ses activités internes, qui comptent pour près de 6 % des émissions totales du territoire.

Selon la répartition des émissions du gouvernement :

- environ 36 % proviennent du secteur des transports;
- environ 56 % proviennent du chauffage des édifices publics.

Synthèse et analyses

L'exactitude des données est indispensable à la surveillance et à la gestion des émissions de GES. Plus que jamais, le gouvernement du Yukon est déterminé à faire respecter cette condition. En mettant régulièrement à jour ses données et ses méthodes de recherche, il fait preuve de transparence et reste le garant de ses activités et de ses objectifs en matière d'émissions. Les rapports portant sur les GES provenant des activités internes du gouvernement (2010 et 2015) sont en cours de vérification par une tierce partie indépendante et seront consultables sur le site Web de Climate Registry. Grâce à cette démarche, le gouvernement peut compter sur des données de références précises et transparentes lorsqu'il effectue, chaque année, la surveillance et le suivi des émissions provenant de ses activités internes.



Mesures de réduction des émissions

Le gouvernement mène des actions pour réduire les émissions de GES sur le territoire.

- Construction de bâtiments écoénergétiques : Centre d'interprétation du parc Tombstone, Centre correctionnel de Whitehorse, Centre d'intervention d'urgence, nouvelle École secondaire F.-H.-Collins.
- Création du Programme d'encouragement visant à accroître l'efficacité énergétique – volets résidentiel et commercial – pour aider les propriétaires à rénover leurs immeubles afin d'en améliorer l'efficacité énergétique et de réduire la consommation d'électricité, les coûts et les émissions.
- Amélioration des capacités hydroélectriques du territoire en réalisant le projet d'aménagement hydroélectrique Mayo B et en ajoutant une troisième turbine à la centrale hydroélectrique du lac Aishihik.
- Soutien aux régions en proposant du financement et des services pour la réalisation de projets d'énergie renouvelable.
- Mise en œuvre de la Politique du Yukon sur la production d'électricité indépendante qui permet aux producteurs indépendants qui génèrent de l'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable de la vendre aux entreprises de services publics.
- Mise en place de la politique sur la microgénération, qui autorise les particuliers et les entreprises à installer des systèmes de production d'énergie renouvelable sur leur propriété et à vendre leur surplus aux entreprises de services publics.
- Implantation du programme Pour un bon usage de l'énergie.
- Élaboration de stratégies énergétiques locales.

Pour en savoir plus, consultez l'ébauche de 2019 de la stratégie sur le changement climatique du gouvernement du Yukon.



Ressources supplémentaires

- *Pour un avenir propre : stratégie yukonnaise sur les changements climatiques, l'énergie et l'économie verte – ébauche*
yukon.ca/fr/pour-un-avenir-propre-strategie-yukonnaise-sur-les-changements-climatiques-lenergie-et-leconomie-0
- Le site Web de Climate Registry (en anglais)
theclimateregistry.org
- Le rapport de synthèse d'une étude de cas : consolider les objectifs d'atténuation et d'adaptation du secteur de l'énergie (en anglais)
Organisme : Ontario Centre for Climate Impacts and Adaptation Resources
climateontario.ca/doc/reports/Adaptation-MitigationSynthesisReport-FINAL.pdf

Secrétariat du changement climatique

Téléphone : 867-456-5544

Sans frais au Yukon : 1-800-661-0408, poste 5544

Télécopieur : 867-456-5543

Courriel : climatechange@gov.yk.ca

Adresse postale : C. P. 2703 (V-205) Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6